

Date de convocation : 18/10/2021

Date d'affichage : 02/11/2021

**Séance du 26 octobre 2021 à 19 heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

**Nombre de conseillers :**

Elus : **11**

En exercice : **11**

Présents : **09**

Absents : **02**

Présents : BELINGHERI Christine, GENOUX Joël, RAFFIN Vincent, SERVIERE Martine, CORNELOUP Alain, RODEGHIERO Chantal ; FLAMMIER Gisèle, BOUCHET Anne-Laure,

Absents : GLADCZUK Nathalie, Olivier CARRON

Secrétaire de séance : BELINGHERI Christine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

---

**Complément de l'ordre du jour :**

Le Maire propose au Conseil Municipal compte tenu de la nécessité, de traiter, de modifier et de compléter l'ordre du jour prévu, notamment pour :

**1. Suppression d'une délibération : Délibération relative à l'acquisition d'un bien par voie d'expropriation**

Point n° 1 de l'ordre du jour

---

**Délibération n°2021-29 : Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels**

**Monsieur le Maire,**

Informe le Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie propose une offre de service dans le domaine de la prévention des risques professionnels afin de répondre, dans les meilleures conditions, aux attentes des collectivités en matière d'hygiène et de sécurité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

APPROUVE le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 5 juillet 2021 pour une durée de trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction.

DITS que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Vote : à l'unanimité

Point n° 2 de l'ordre du jour

---

**Délibération n°2021-30 : Remboursement des dépenses pour le congrès des maires**

**Monsieur le Maire,**

Expose aux membres du Conseil Municipal, Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du mardi 16 novembre 2021 au 18 novembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Mandate** Mr le maire Mr Éric SANDRAZ, les adjoints Mr CORNELOUP Alain et Mme SERVIERE Martine et la conseillère Mme RODEGHIERO Chantal à participer au prochain Congrès des Maires de France.

**Autorise** Mr le Maire à faire l'avance des frais nécessaires occasionnés par ce déplacement au congrès des maires et à lui rembourser sur la base des dépenses réelles effectuées, frais d'hôtel, frais de restauration collective, billets SNCF, parking, transports en commun, et tous autres frais nécessaires aux besoins de ce déplacement.

Vote : à l'unanimité

---

Point n° 3 de l'ordre du jour

---

**Délibération n°2021-31 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

**Le Conseil Municipal,**

**est invité à délibérer pour :**

**APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 septembre 2021 selon le document joint en annexe,  
**TRANSMETTRE** un exemplaire de la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de communes.

Vote : à l'unanimité

---

Point n° 4 de l'ordre du jour

---

**Délibération n°2021-32 : Fixation des montants d'attribution de compensation pour l'année 2021**

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :**

- **APPROUVER** le principe de la révision libre des attributions de compensation ;
- **APPROUVER** le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 fixé à 22 466 € par le Conseil communautaire pour la commune de Villard d'Héry.

Vote : à l'unanimité

---

Point n° 5 de l'ordre du jour

---

**Délibération n°2021-33 : Subvention du budget communal au budget annexe du CCAS**

**Le Maire,**

**Expose** aux membres du conseil municipal que le budget du centre communal d'action social (CCAS) est financé pour partie par une subvention communale votée lors de l'approbation du budget primitif. A la demande de la trésorière Madame VALLET Florence, une délibération est nécessaire pour l'attribution de cette subvention.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide** d'accorder au CCAS, pour l'exercice 2021, la somme de 2000 € inscrite à l'article 6573 du budget primitif.

Vote : à l'unanimité

Point n° 6 de l'ordre du jour

**Délibération n°2021-34 : Subvention Projet Gite et place publique associée**

**Le Maire,**

**Expose** que dans le cadre du Projet Centre Bourg, il est envisagé dans sa première phase de mettre en œuvre, le recyclage foncier d'une friche immobilière du bâtiment ancienne mairie/école, la construction de deux gites et l'aménagement d'une place publique associée, incluant des parkings, du mobilier urbain et des équipements récréatifs, de jeux et de repos.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Approuve** recyclage foncier d'une friche immobilière du bâtiment ancienne mairie/école, la construction de deux gites et l'aménagement d'une place publique associée, incluant des parkings, du mobilier urbain et des équipements récréatifs, de jeux et de repos.

**Approuve** le coût prévisionnel global de **423 000 € HT**, correspondant aux travaux pour un montant de **373 000 € HT** complété du montant pour les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant de **50 000 € HT**.

**Approuve** le plan de financement faisant apparaître la participation du Conseil Départemental, de l'Etat, de La Région, et du budget communal.

**Décide** de solliciter le Conseil Départemental, l'Etat et la Région, dans le cadre de leurs subventions ou appels à projets, les subventions les plus hautes possibles, ainsi que la demande d'autoriser de débiter les travaux en 2022.

**Dit** que les crédits nécessaires en autofinancement seront inscrits au budget 2022 de la commune.

**Autorise Mr. Le Maire** à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants à ces demandes de subventions et aux démarches administratives s'y reportant.

Vote : à l'unanimité

Point n° 7 de l'ordre du jour

**Délibération n°2021-35 : Décision modificative n°3 au budget communal 2021**

**Le Maire**

Expose aux membres du Conseil Municipal, que pour faire suite à la demande de la trésorière Mme VALLET Florence, que suite à une ré-imputation d'un titre, il faut mettre des crédits au compte 6718 et 7488. Il se doit donc de faire une décision modificative.

En section Fonctionnement et Investissement :

**Budget Commune** (Nomenclature comptable M14)

Révision de crédits

Article		Diminution sur Crédits déjà alloués	Augmentation sur Crédits déjà alloués
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		2 374€
7488	Autres attributions et participations		2 374€

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, décide de valider la prise en compte de la décision modificative n°3 au Budget Primitif Commune 2021.

Vote : à l'unanimité

Fin de la Séance du 26 octobre 2021

Les présents

Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents
Eric SANDRAZ		Olivier CARRON		Chantal RODEGHIERO	
Christine BELINGHERI		Anne Laure BOUCHET		Martine SERVIERE	
Alain CORNELOUP		Nathalie GLADCZUK		Vincent RAFFIN	
Joël GENOUX		Gisèle FLAMMIER			

Délibérations : 2021-29 à 35